

SIAO DE L'HERAULT FICHE REPÈRE

PRÉVENTION DES RUPTURES DE PARCOURS CHEZ LES JEUNES ADULTES

Introduction

Le 6 juin 2024, une journée d'étude a été coorganisée par le SIAO34 sur le thème « jeunesse(s) précaire(s) – parcours et ruptures ». Dans sa prise de parole, le sociologue François Chobeaux avait informé sur les incidences des placements en lien avec la protection de l'enfance dans le parcours des jeunes adultes.

Dans notre mission de lutte contre le sans-abrisme cette donnée nous semblait importante à diffuser et à réfléchir collectivement : existe-t-il des indicateurs objectivables et identifiables par les professionnels de terrain, permettant de prévenir les ruptures à l'issue de la prise en charge en protection de l'enfance ?

Pour approfondir, François Chobeaux nous avait invité à prendre connaissance du travail effectué par Emilie Potin dont voici l'intention :

« Ce qui nous intéresse, c'est de comprendre comment s'articule la vie de l'enfant et de son environnement proche à partir du placement, comment le parcours évolue, quels sont les facteurs de troubles et/ou d'améliorations à partir des différents points de vue. »¹

L'étude d'Emilie Potin permet d'identifier différentes typologies de trajectoires dans les placements. Et parmi elles, une en particulier porte potentiellement, en germe, les prémises d'une rupture sociale amenant une situation de sans-abrisme.

Pour rappel :

¹ E. Potin, Enfants placés, déplacés, replacés : parcours en protection de l'enfance. Toulouse, Éditions érès, 2020, p.89.

« En France, la proportion de personnes ayant été placées dans leur enfance est relativement faible dans la population générale (de l'ordre de 2 à 3 %) alors qu'elle atteint 23 % en 2012 parmi les utilisateurs des services d'aide (hébergement temporaire et restauration gratuite), pour ceux nés en France. »²

Ainsi, de notre place, nous avons choisi de poursuivre cette piste et également de vous présenter une synthèse de ce qui nous intéresse dans l'étude d'Emilie POTIN pour alimenter notre réflexion.

« ENFANTS PLACÉS, DÉPLACÉS, REPLACÉS : PARCOURS EN PROTECTION DE L'ENFANCE »

Émilie Potin, Édition érès (1^{ère} édition : 2012)

Méthodologie : analyse qualitative et quantitative

Emilie Potin a parcouru 350 dossiers de la protection de l'enfance et effectué 48 entretiens auprès d'enfants, parents et professionnels retraçant 18 trajectoires singulières. 9 trajectoires sont livrées dans son ouvrage pour illustrer les typologies de parcours en protection de l'enfance.

I. Retour sur une prise en compte sociétale en évolution

L'évolution de la protection de l'enfance, créée en 1959 pour remplacer l'« Assistance Publique », est marquée par le passage de la charité chrétienne à un enjeu sociétal (puis international avec la Convention des droits de l'enfant en 1989), avec une intervention croissante de l'État puis des départements (décentralisation).

L'enfant en danger ou en risque de l'être est perçu comme un individu à insérer dans la société ; quand la famille ne peut assumer ce rôle, l'intervention institutionnelle se considère légitime pour prendre le relais, au nom de l'intérêt général.

Les familles défavorisées sont souvent la cible des politiques sociales. Si la pauvreté est rarement reconnue comme une cause directe, elle rend complexe la constitution d'une « bonne famille » selon les normes sociales établies et influence fortement l'ensemble des facteurs menant à une décision de placement.

Sans remettre en cause la nécessité des moyens mobilisés, Émilie Potin rappelle que le coût mensuel du placement d'un enfant peut représenter deux à trois fois le revenu de ses

² <https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/2123144/ES488C.pdf>

parents, mettant ainsi en lumière une donnée financière qui interpelle le lecteur : quelle gestion de la pauvreté opère la société à travers ces choix ? On en vient ainsi à considérer que, s'il existe un lien entre les parcours de placement et le risque d'errance à l'âge adulte, la question se pose – au-delà des considérations légales (art 375 du code civil) – de l'intérêt pour la société de prévenir ces situations au regard de leurs coûts sociaux et économiques.

II. Deux dynamiques dans le placement

Emilie Potin distingue 2 dynamiques que le parcours de placement mobilise :

- **Dynamique de placement physique** : Trajectoire spatio-temporelle vers un environnement jugé plus sécurisé pour l'enfant.
- **Dynamique de placement social** : Processus de socialisation qui renvoie à la « *conversion d'habitus* » (cf. glossaire) visant l'adaptation de l'enfant à des pratiques sociales plus valorisées.

Au-delà de la sécurité matérielle (a.) prodiguée par la société, l'enfant a besoin d'un sentiment de sécurité dans l'avenir (b.) construit par :

- Un socle sur lequel s'appuyer
- Des repères construits dans le temps et la promiscuité
- Impliquant un environnement stable permettant l'attachement nécessaire au processus de développement de l'enfant.

III. Trois typologies de parcours de placement

En rapprochant les situations selon des caractéristiques communes, trois typologies se distinguent, tenant compte de 2 facteurs dans le placement : la temporalité et la continuité.

A. Enfants placés : « Ceux qui trouvent une place qui les (r)assure »

Temporalité : Placement tôt dans l'enfance (avant 10 ans) ; placement long et stable ;

Caractéristiques clefs :

- Généralement en Famille d'Accueil ;

- Accueil stable et spécifique à l'accueil familial ;
- Stabilité géographique et affective qui contribue à la construction de l'identité social ;
- Supports durables ;
- « Cette parenté d'accueil ne se substitue pas à la parenté d'origine, ne se délègue pas, mais s'élabore à côté de la parenté d'origine. »³

Enjeux principaux : La construction d'une « parenté d'accueil » vient questionner la reconnaissance des liens qui existent au-delà du cadre formel mais qui ne se nomment pas.

B. Enfants déplacés : « Ceux qui se déplacent à la recherche de l'improbable »

Temporalité : Placements courts et multiples

- Soit le 1er placement est un échec et va donner lieu à une suite d'échecs successifs ;
- Soit la multiplicité des lieux d'accueil vient répondre à des contraintes administratives et institutionnelles.

Cette typologie de placement génère de la discontinuité dans le parcours provoquant ce qui s'apparente à une « désaffiliation » (cf glossaire) chez les jeunes concernés.

Caractéristiques clefs :

- Crainte d'une nouvelle rupture de lien pour le jeune qui n'investit plus la relation d'accompagnement ni le lieu de placement ;
- Aucun lien maintenu avec les familles d'accueil et rarement avec la famille d'origine ;
- Sentiment d'insécurité liée à l'isolement : le jeune ne trouve ni en lui-même ni dans son environnement de quoi garantir sa protection ;

³ E. Potin, Enfants placés, déplacés, replacés : parcours en protection de l'enfance. Toulouse, Éditions érès, 2020, p.126

- Chaque déplacement géographique est une nouvelle réadaptation dans l'environnement et générateur d'un parcours scolaire précaire.

Enjeux principaux :

- « *La faiblesse des supports construits et offerts* »⁴ ;
- Le parallèle est fait entre le rapport complexe à la scolarité du jeune concerné par cette typologie et la « zone de désaffiliation » caractéristique des personnes en situation de précarité, se distinguant par les difficultés d'accès à l'emploi et l'isolement social ;
- Cette typologie de parcours n'est pas la plus fréquemment rencontrée mais elle est celle qui mobilise et préoccupe le plus les différents acteurs.

C. Enfants replacés : « Ceux qui vont et viennent et qui savent d' où ils viennent »**Temporalité :**

- Durée d'accueil courte ;
- Discontinuité : aller-retours successifs entre différents lieux d'accueil et le domicile d'origine

Caractéristiques clefs :

- « *L'enfant s'inscrit dans la continuité familiale et il est assuré que « son chez lui » est chez ses parents.* »⁵ ;
- La relation contractuelle est soignée entre parents, enfant et professionnels. Le placement est préparé et négocié.

Enjeux principaux :

- « *La parentalité négociée : entre le modèle et l' acceptable* »⁶ ;
- Forme de parentalité partagée où est établie une reconnaissance mutuelle des rôles et des compétences de chacun auprès de l'enfant (parents/ professionnels) ;

⁴ Ibid. p.158

⁵ Ibid. p.196

⁶ Ibid. p. 195

- Cette typologie de parcours sous-tend une interconnaissance et de se retrouver sur un même référentiel (parents/professionnels).

IV. Ce qui nous intéresse en tant que SIAO34 ?

Les savoirs actuels sur le sans-abrisme, mis en perspectives avec les apports d'Émilie Potin – notamment sa typologie des parcours des « *enfants déplacés* » –, conduisent à formuler l'hypothèse d'une continuité entre certaines trajectoires de placement et des parcours ultérieurs d'errance. Dès lors, se pose la question suivante : le parcours d'une personne en situation de rue, anciennement confiée à la protection de l'enfance, s'inscrirait-il dans la prolongation d'un processus de désaffiliation initié dès l'enfance, en fonction du type de placement vécu ?

L'article de Pascale Dietrich-Ragon et Isabelle Frechoni⁷, portant sur l'étude longitudinale ELAP relative à l'accès à l'autonomie des jeunes placés, apporte un éclairage supplémentaire à travers la distinction de deux idéaux-types : l'adhésion ou la non-adhésion à l'accompagnement éducatif proposé par l'institution durant le placement. Les auteures interrogent : « en quoi le rapport entretenu avec les acteurs institutionnels de l'ASE (éducateurs, travailleurs sociaux, référents ASE, ...) joue-t-il un rôle dans les destins et plus précisément dans la transition vers l'autonomie ? ». De cette manière, elles mettent en évidence les liens entre ces rapports à l'institution et les risques de précarisation des parcours, qui se manifestent notamment par du non-recours aux services d'aide sociale.

Ces constats soulignent l'importance de mieux identifier les mécanismes à l'œuvre tant dans l'activation des processus d'exclusion que dans ceux susceptibles de les enrayer. Ils invitent également à prolonger cette démarche de compréhension du phénomène du sans-abrisme par une approche territorialisée, en l'ancrant dans les réalités du département de l'Hérault et en les confrontant à des données chiffrées locales, à l'instar de l'étude PIPASE⁸ menée récemment en Seine-Saint-Denis.

Dans le cadre de ses missions et dans l'intérêt des jeunes en situation de rue ou en risque de l'être, le SIAO34 souhaite ainsi inscrire sa réflexion et son action dans une perspective de moyen et long terme. L'enjeu est de favoriser une meilleure articulation entre les dispositifs de la protection de l'enfance et ceux de l'insertion dans l'Hérault, afin de sécuriser les parcours en soignant les phases de transition et de prévenir les ruptures dont les effets se révèlent souvent particulièrement délétères au moment du passage à l'âge adulte. Les travaux d'Émilie Potin et l'étude ELAP constituent des points d'appui qui peuvent être inspirants pour mettre au travail ces questions, en collaboration avec l'ensemble des

⁷ <https://shs.cairn.info/revue-agora-debats-jeunesses-2022-2-page-83?lang=fr&tab=texte-integral>

⁸ <https://actiontank.org/toutes-nos-publications/etude-pipase-que-sont-devenus-les-jeunes-anciennement-confies-a-laide-sociale-a-lenfance-de-seine-saint-denis/>

acteurs concernés : existe-t-il des signaux d'alerte, ou un faisceau de signaux faibles, permettant aux acteurs de la protection de l'enfance d'identifier et de prévenir cette rupture en se mettant directement en lien avec les acteurs du secteur de l'A.H.I., notamment au travers des référents jeunes présents dans le SIAO ?

V. Glossaire

Typologie : « instrument de clarification du réel et de l'intelligibilité des relations sociales, qui consiste à comparer les résultats des enquêtes à une idée abstraite, construite par le chercheur en fonction de son point de vue » (Schnapper, 1999, p 51).

Il s'agit donc d'un outil conçu pour aider à comprendre un phénomène sociologique, et non le figer dans un modèle rigide. Au contraire, la typologie laisse place aux écarts avec la réalité pour qu'elle permet d'analyser.

D. Schnapper, 1999, La compréhension sociologique. Démarche de l'analyse typologique, Paris, PUF.

Désaffiliation : Selon Robert Castel, 2 variables interdépendantes caractérisent la désaffiliation : le rapport au travail et le réseau social. Ainsi, la désaffiliation désigne le processus par lequel les liens sociaux se fragilisent puis se rompent progressivement, conduisant à l'exclusion lorsque l'individu est à la fois confronté à l'absence d'emploi et à l'isolement social.

R. Castel, « De l'indigence à l'exclusion : la désaffiliation », dans J. Donzelot (sous la direction de), Face à l'exclusion, le modèle français, Esprit, 1991, p.137-168.

Habitus : « Chez P. Bourdieu, l'habitus désigne donc l'ensemble des manières d'agir, penser et sentir que l'individu incorpore au cours de sa socialisation. Cet habitus est façonné par les conditions de sa production : l'habitus d'un fils d'ouvrier n'est pas celui d'une fille de patron ou d'enseignant. Il n'est pas qu'un ensemble de normes, il est aussi un moyen d'action, qui permet de créer, de développer des stratégies. »

Réf. (2009). Petit dictionnaire de la sociologie. Dans X. Molénat La sociologie (p. 225-240). Éditions Sciences Humaines. <https://doi.org/10.3917/sh.molen.2009.01.0225>.

Conversion d'habitus. Emilie Potin évoque dans son ouvrage la « conversion d'habitus » (p.206) à comprendre ici comme le processus par lequel un individu transforme durablement ses manières de penser, d'agir et de se comporter pour s'adapter à un nouvel environnement social.

